

Guy Tardif confirme sa démarche pour trouver un emploi à Latouche

LE SCANDALE DE LA SHQ

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le ministre délégué à l'habitation, M. Guy Tardif, a demandé, à l'automne 1980, à un de ses conseillers politiques, M. Jean Foisy, d'effectuer des démarches en vue de trouver un emploi à M. Yvan Latouche, un ex-employé contractuel de la Société d'habitation du Québec.

M. Foisy, qui est maintenant adjoint au président de la Société nationale d'aménagement du territoire, a déclaré hier au DEVOIR, «qu'en exécutant cette démarche, il a, à l'insu de son ministre, mentionné à M. Ronald Perrault, un

entrepreneur en construction, que \$50,000 pourraient être ajoutés sur le tas pour M. Latouche.»

M. Foisy a expliqué qu'il ne faisait alors que rapporter des propos tenus quelques heures plus tôt entre lui-même et M. Michel Lemieux, alors chef de cabinet de M. Tardif. M. Lemieux, que LE DEVOIR a également rejoint, nie toutefois catégoriquement avoir déjà parlé de cette affaire de \$50,000 avec M. Foisy. Il confirme cependant avoir déjà discuté avec celui-ci de la possibilité de trouver un emploi à M. Latouche.

M. Foisy a également précisé que, tout de suite après avoir fait cette suggestion à

M. Perrault, il avait conclu que «l'affaire n'avait aucun sens.»

Selon lui, cette conversation entre M. Perrault et lui-même, qui est à l'origine de l'allégation de l'opposition libérale selon laquelle un pot-de-vin de \$50,000 avait été offert à M. Latouche pour le faire taire, est «une parole malheureuse qu'il regrette profondément.»

Il explique en outre avoir fait part de tous ces événements aux policiers de la Sûreté du Québec, qui enquêtent sur cette affaire depuis déjà plusieurs mois. Le rapport de cette enquête devrait d'ailleurs être remis au cours des prochains

jours au ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard.

Pour bien comprendre ce qui s'est passé dans cette affaire, sur laquelle LE DEVOIR mène une enquête approfondie depuis une quinzaine de jours, il convient de replacer dans son contexte chaque élément et chaque personnage de cette histoire qui défraie les manchettes depuis déjà plus d'un an.

Au début de septembre 1980, M. Yvan Latouche vient d'être congédié par la Société d'habitation du Québec. Or, son contrat avec la SHQ, que LE DEVOIR a pu consulter, interdit, selon lui, pareil congédiement. De plus, M. Latouche, qui

travaille depuis onze mois à la division des réparations majeures de la SHQ, a accumulé plusieurs documents compromettants relatifs aux irrégularités administratives que le patron de cette division, M. Luc Cyr, a commises. Depuis lors, le vérificateur-général du Québec a confirmé, dans deux documents publics, l'essentiel des allégations de M. Latouche relatives à ces irrégularités.

Tout au long de l'été 80, M. Latouche, qui a été prévenu qu'il va perdre son emploi, explique à un militant péquiste important, M. Claude Dumas, la gravité des renseignements qu'il a recueillis à la

Voir page 20: Tardif

LE DEVOIR à 35 cents

A compter de lundi, le prix du DEVOIR sera porté à 35 cents et à compter du premier janvier 1982, le prix d'un abonnement annuel sera de \$95. Nous n'échappons pas à la croissance des coûts qui ont été considérables depuis le dernier ajustement du prix en 1975. Nos lecteurs devraient d'ailleurs bénéficier de services améliorés et d'un journal encore plus complet grâce aux investissements que nous ferons dans le développement du DEVOIR.

culture & société



Jovette Marchessault

Après le succès de *La Saga des poules mouillées* au TNM l'an dernier, voici que Jovette Marchessault revient au théâtre en écrivant pour Luce Guilbault une pièce sur l'écrivain français Violette Leduc, mise en scène par Pol Pelletier au Théâtre expérimental des femmes. Jean Royer a rencontré le dramaturge, qui est aussi peintre, sculpteur et romancière. Page 21

Odette Blouin-Cliche

C'est un retour aux sources pour la comédienne qu'elle a été mais un défi pour l'administratrice qu'elle est devenue, que ce poste de la direction du théâtre au ministère des Affaires culturelles, qu'occupe Odette Blouin-Cliche. La fonctionnaire s'explique à Julie Stanton sur les vues de ministère, pendant que se préparent les États généraux du théâtre québécois. Page 34

AU SOMMAIRE

Éditorial

Il est bien que les évènements s'intéressent à la politique canadienne, écrit Jean-Pierre Proulx en éditorial, mais les catholiques souhaiteraient que chaque chrétien, dans chaque diocèse, sente qu'il appartient à la même Église que son évêque. Page 18

Des contraintes d'espace nous obligent à reporter à lundi le cinquième article de Michel Tatu (*du Monde*) sur «le Pacifisme en Europe». De même nos lecteurs pourront lire lundi, en page «des idées», la troisième partie de l'allocation de Léon Dion devant les militants du Parti québécois.

Voir page 20: Attitude

Brassens meurt à 60 ans

PARIS (d'après l'AFP, l'AP et Reuter) — Georges Brassens, un des plus grands poètes de la chanson française, héritier de la lignée des Villon et des Rabelais, est mort hier dans sa maison natale des environs de Sète, une semaine après avoir fêté son 60^e anniversaire.

On ne verra plus sur les scènes des music-halls sa silhouette maladroite, son imposante crinière devenue blanche et cette sombre moustache qui barrait son visage de vieux sage. Depuis longtemps, ce chanteur bon enfant qui entraînait sur scène en tenant sa guitare comme une cognée avait apprivoisé le public qui s'était pris à aimer ses manières bourruces. Même ses écarts de langage ne choquaient plus ses ennemis héréditaires, les bourgeois.

Il souffrait depuis 20 ans de la maladie de la pierre et il avait dû être hospitalisé récemment pour une phlébite. Il était venu dans sa chère ville de Sète pour se reposer avant de faire sa rentrée à Bobino en 1982. Il sera enterré aujourd'hui dans la plus stricte intimité.

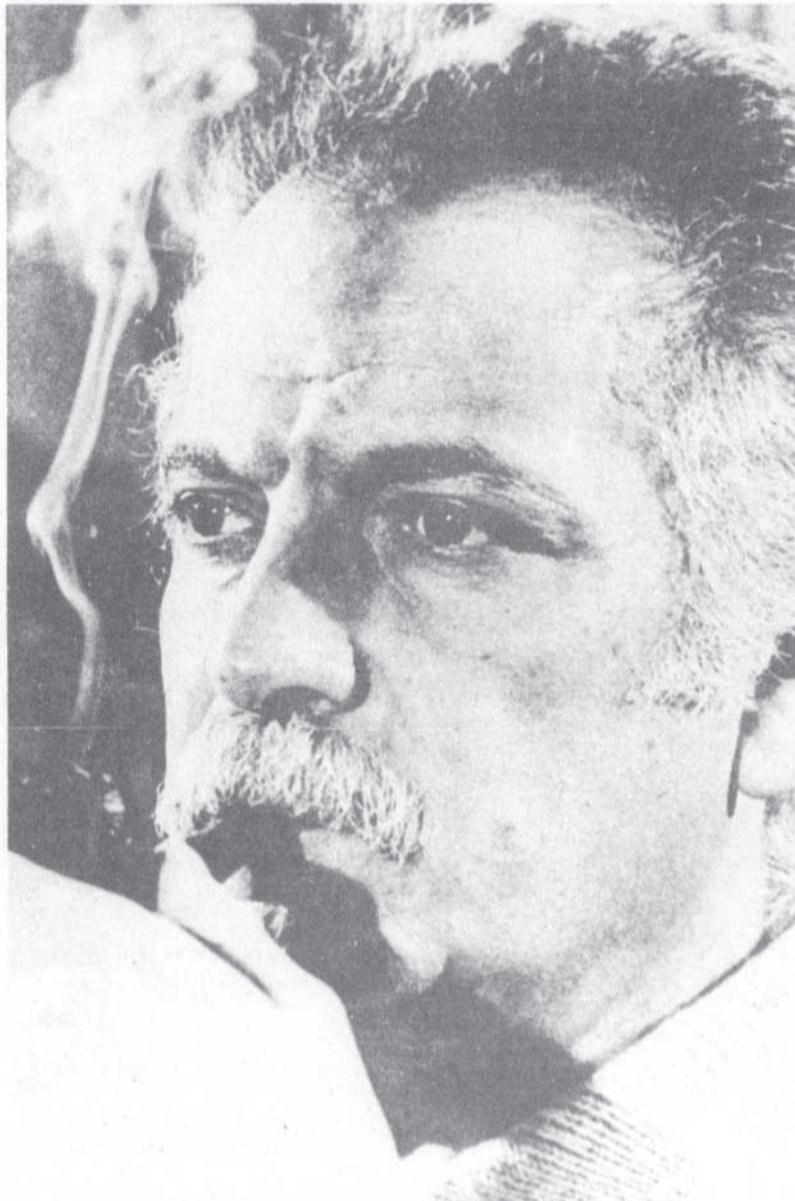
«L'un des vrais poètes de ce temps vient de nous quitter», a affirmé hier le président de la République française, M. François Mitterrand, dans un télégramme adressé à la famille du chanteur.

«Georges Brassens, poursuit M. Mitterrand, avait su porter haut l'alliance de la poésie de la musique et son oeuvre est déjà inscrite dans le patrimoine culturel français. Nous sommes tous profondément tristes ce soir avec ceux qui l'aimaient.»

Le ministre français de la Culture, M. Jack Lang, a déclaré pour sa part: «La mort de Georges Brassens touche tous les Français. Sa voix confidentielle était devenue, depuis plus de 30 ans, la voix intérieure de plusieurs générations.»

«Il avait réalisé une synthèse rare entre la poésie et la musique. Il chantait sans tabou, comme on pense au fort de soi-même. Le miracle est que

Voir page 20: Brassens



Georges Brassens 1921 - 1981

Trudeau se dit prêt à briser une convention

par Claude Turcotte

OTTAWA — Si le chef du gouvernement maintient l'attitude qu'il a adoptée hier en conférence de presse, c'est avec une main de fer dans un gant de velours qu'il se présentera lundi matin à «l'ultime» conférence fédérale-provinciale sur la constitution. Ultime, en effet, comme l'indiquait sa dernière lettre aux premiers ministres des provinces, puisqu'il compte bien, en cas d'échec, faire approuver par le Parlement son projet de résolution, avec ou sans amendements.

En une demi-heure avec les journalistes, M. Pierre Elliott Trudeau, a commenté les aspects majeurs de sa démarche de réforme constitutionnelle, en débordant même sur des considérations politiques à propos de MM. René Lévesque et Claude Ryan et leur parti respectif.

À 48 heures donc de cette conférence, M. Trudeau espère accroître ses appuis. «C'est le but même de la réunion», a-t-il dit, en prévenant qu'il ne veut pas commencer la semaine en mettant trop de pression.

Mais, il n'est aucunement question pour lui de retirer sa résolution du Parlement, si jamais quelqu'un en faisait une condition pour poursuivre la discussion la semaine prochaine.

«Vous savez, a déclaré le premier ministre, la résolution est aux Communes; il ne reste que deux jours de débats à traverser. Mais, ça alors, je recherche un accord fédéral-provincial depuis 1968 et je vais certainement le rechercher encore dans les premiers jours de la semaine prochaine.»

Pendant, M. Trudeau n'a aucunement l'intention de respecter la convention selon laquelle le gouvernement fédéral doit obtenir l'accord des provinces avant de demander à Westminster d'ap-

porter des amendements à l'AANB.

«Je dis que je suis prêt à briser une convention et à en payer le prix politiquement. Comme politicien je suis prêt à prendre ce risque», a lancé le premier ministre en expliquant un peu plus tard que ce risque pourrait être la perte du pouvoir par son parti ou la détérioration des relations fédérales-provinciales.

D'ailleurs, M. Trudeau a concédé au gouvernement britannique le même droit ou privilège de briser la convention de faire voter à Westminster tout ce que lui demande de faire le Parlement canadien. Londres le ferait alors également à ses risques, ce qui pourrait vouloir dire une

Voir page 20: Trudeau

Trudeau: l'attitude de Ryan me dépasse

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le premier ministre, M. Trudeau, s'en est pris hier à M. Claude Ryan pour son appui à la motion du gouvernement du Québec à l'Assemblée nationale le 2 octobre. «Je pense qu'il a commis une erreur tactique. Je ne sais pas encore pourquoi il a appuyé le PQ au moment où nous disions «ayons une autre réunion».

«Il aurait pu attendre et se dire: voyons, si le gouvernement fédéral est déraisonnable, peut-être que je vais appuyer le PQ: si le PQ est déraisonnable, peut-être que je vais appuyer le gouvernement fédéral. Mais pourquoi, dans les jours qui ont suivi le jugement de la Cour suprême, a-t-il eu à appuyer ses ennemis politiques, cela me dépasse.»

Le premier ministre canadien a poursuivi ainsi: «Je pense que les libéraux provinciaux et M. Ryan devront surveiller ce qui va se passer la semaine prochaine et s'ils voient que M. Lévesque essaie de bonne foi de construire un meilleur Canada, ce sera le devoir de M. Ryan d'appuyer M. Lévesque, parce qu'il veut un meilleur Canada. Mais si le contraire arrive, j'espère qu'il nous donnera son appui.»

M. Trudeau, commentant d'autre part l'entrée hypothétique des péquistes sur la scène fédérale, a déclaré que cela pouvait avoir l'air d'une tactique pour qu'il reste lui, M. Trudeau, en politique jusqu'après les prochaines élections, «parce que je ne sais pas comment je pourrais quitter au moment où ils envoient des candidats ici».

M. Trudeau a cependant ajouté qu'il ne prenait pas plus au sérieux l'entrée du Parti québécois sur la scène fédérale que «les déclarations des conservateurs qui, à la veille des élections, promettent toujours qu'ils gagneront 20 sièges au Québec».

Voir page 20: Attitude

Nos droits et libertés

2) Entre le souvenir et l'anticipation de l'échec

par Jean-Louis Roy

A quelques heures de la Conférence constitutionnelle, il apparaît de plus en plus évident que la réconciliation ou la consolidation des antagonismes dépendra du sort qui sera fait au projet de Charte canadienne des droits et libertés. Cet examen s'impose. Le rythme irrégulier de l'entreprise et les conflits qu'il a suscités, ont fait glisser dans l'ombre les effets considérables de cette Charte dans les aspects les plus privilégiés de nos vies.

différence dans l'attitude des juges même si les droits étaient enchâssés dans la constitution.» Pour sa part un juriste éminent, M. André Morel affirmait en octobre 1980 que «la déclaration n'a rien changé dans la société canadienne depuis 1960 d'un point de vue réel.»

Tel est le paradoxe de la situation actuelle. Le transfert du pouvoir des parle-

ments aux tribunaux, consacré par l'inclusion d'une charte des droits dans la constitution, pourrait signifier le statu quo, voire le rétrécissement de nos droits. De plus, une charte «constitutionnalisées» serait un monument de plomb figé et pour longtemps. Comme société, nous perdriions les éléments de souplesse qui permettent en ce moment de ré-

pondre de manière relativement rapide aux exigences de l'évolution constante et de modifier ou d'élargir en conséquence les mandats des organismes de protection des droits.

Pour modifier une charte «constitutionnalisées», il faudra emprunter les voies étroites et pleines de risques de l'amendement constitutionnel.

L'expérience navrante consécutive à la déclaration canadienne des droits, l'évaluation qu'en ont fait de nombreux experts et la rigidité de la situation juridique de la charte, fraction d'une constitution nouvelle, rendent impérieuse l'analyse de son contenu. Sa dimension actuelle, la précision ou l'imprécision des termes, leur caractère restrictif ou contraignant auront un impact considérable sur les travaux et les décisions des cours de justice qui s'y référeront, en plus de fixer les bornes du cadastre des

Voir page 20: Droits

VOUS AVEZ PEUR EN AVION? LISEZ...
L'AVION SANS PEUR Stanké
AFRA BOTTERI hôte de l'air (AIR CANADA) et CÉCILE GATEFF
les Editions internationales Alain Stanké, 2127, rue Guy, Montréal H3H 2L9 (514) 935-7452